

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 14 Janvier 2016

Convocation du 04/01/2016

20h30. Nombre d'élus en exercice : 10 - Présents 7 – Votants 7

Présents : ROSSIGNOL Patrick, LACAZE Richard, DURAND Jacques, BOUSQUET Daniel, MOESSNER Joël, LOUP Gilles, LEDOUX Maxence.

Absente excusée : FERREIRA Sabine,
Absents : GATIMEL Arnaud, MAUREL Francis.

Monsieur le Maire constate le quorum et décide que l'assemblée peut délibérer valablement.

Secrétaire de séance : LACAZE Richard

A 20h30 le maire de la commune ouvre la séance du conseil municipal. A la demande d'un élu, il est demandé d'instaurer une pause de 10 minutes au milieu de chaque séance. La demande est acceptée.

Avant les questions inscrites à l'ordre du jour, le maire propose d'écouter M. Damien Viguière faire le point sur nos projets forestiers.

En ce qui concerne la réfection de la piste des crêtes, certaines parties prenantes envisagent de baisser le montant de leur participation initiale. L'O.N.F. continue les discussions et nous adressera un nouvel état financier. Une réunion avec l'O.N.F. est prévue fin janvier début février afin de préparer les conventions qui devront être signées par les partenaires avant le début des travaux.

Le début des travaux sera également précédé d'une réunion dont la date reste à définir.

Il faudra prévoir le nettoyage, au mois de mai, de la dernière plantation de pins. Débroussaillage des lignes et du tour de la plantation. Nettoyage à effectuer par la commune, ou à sous-traiter ?

Il faudra réfléchir sur l'ancien parc à sangliers. Nettoyage ou enlèvement par la société de chasse.

En 2017 il faudra effectuer une éclaircie dans les bois autour de la cabane des chasseurs.

Enfin pour terminer une réflexion doit être menée pour une nouvelle plantation (châtaigniers, pommiers ?) sur une surface d'environ 3 hectares dans le cadre du plan carbone (aide d'environ 60%).

Le bassin de défense incendie sous le Cantemaraud, mériterait d'être nettoyé. Accord de l'ONEMA.

Il faut prévoir une éclaircie des épicéas.

I – CENTRE DE GESTION du TARN : Participation de la commune à la consultation organisée par le Centre de Gestion du Tarn pour la conclusion d'un contrat couvrant les risques financiers encourus par les collectivités en vertu de leurs obligations à l'égard de leurs personnels.

Le Maire expose que le contrat d'assurance de la commune garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant ses obligations à l'égard de son personnel en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité, et d'accidents ou de maladies imputables ou non au service arrive à terme.

Que le Centre de gestion peut souscrire un contrat d'assurance groupe ouvert à adhésion facultative en mutualisant les risques, en vertu de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Que le Centre de gestion peut, à cette occasion, organiser une vaste consultation qui offrira à la Commune une connaissance éclairée de l'offre.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide de souscrire pour une prise d'effet au 01.01.2017, pour une durée de 4 ans. La commune charge le Centre de Gestion du Tarn de négocier la conclusion de ce contrat. La Commune se réserve expressément la faculté de ne pas adhérer au contrat groupe sans devoir en aucune manière justifier sa décision. (*délibération n° 01/2016*)

I – INVESTISSEMENTS BUDGET 2016

Une liste d'investissements à envisager sera remise à chaque conseiller afin de déterminer les investissements à proposer au budget primitif 2016. La commission finances se réunira en février.

II – CIMETIERE – Aménagements

Une visite de chantier a été effectuée par les adjoints et l'entreprise Vetoretto afin de créer le dépositoire, le columbarium et le jardin du souvenir. Au préalable il est envisagé la construction d'un mur de soutènement. C'est la Sté Spadotto qui est chargée de construire ce mur.

Il faudra déterminer le coût d'une concession dans le columbarium.

III – ASSAINISSEMENT

L'enquête sur le zonage de l'assainissement est ouverte. Des personnes ont rencontré le commissaire enquêteur. Une réunion a eu lieu avec la famille Cathaldo pour l'achat par la mairie d'une bande de terre dans leur parcelle n° 928 afin d'accéder à la future station d'épuration. Ce point n'a soulevé aucun problème et un dossier doit être proposé à la D.D.T. afin de déterminer l'accès sur la voie communale, l'accès sur la voie départementale étant interdit.

Un rendez-vous chez le notaire sera pris à la fin de l'enquête publique concernant l'achat des terrains de la station d'épuration.

IV – COMMUNAUTE DE COMMUNES Lauragais Revel & Sorézois / Compétence voirie

Des informations sur l'entretien de nos voies communales doivent être données à la communauté de communes. Longueur des voies, entretien des fossés, point à temps, temps passé par l'employé de mairie. Le but est de prévoir le transfert de compétence de la voirie à la communauté de communes.

Une prochaine réunion est prévue le 10 février 2016 à SOREZE.

Questions diverses :

- Compte rendu du comité de pilotage Natura 2000 à Sorèze le 14/01/2016 : les aides sont en forte diminution ! La piste de la métairie Haute serait à fermer à la circulation.
- Mme Linda Gourjade, députée du Tarn, sera présente dans notre mairie le jeudi 18 février 2016. A 18h00 elle rencontrera l'association de chasse de St Amancet en vue d'un projet d'abri pour les chasseurs et randonneurs, et à 19h00 le maire et les membres du conseil municipal.
- Le vendredi 22 janvier 2016 à 18h00 le maire présentera ses vœux aux habitants.
- Un problème récurrent, le stationnement des véhicules dans le village, doit faire l'objet d'une réflexion afin de faciliter la circulation.

L'ordre du jour étant terminé, Monsieur le Maire déclare la séance close à 23h15.

ROSSIGNOL Patrick	LACAZE Richard
DURAND Jacques	BOUSQUET Daniel
GATIMEL Arnaud – Absent	LOUP Gilles - Absent
MAUREL Francis - Absent	FERREIRA Sabine – Absente excusée
LEDOUX Maxence	MOESSNER Joël